

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 07 JUIN 2023
À 19h

Délibération 2023 / 69
(18^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 20

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
31/05/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
09/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel).

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima, BALLARIN Lydia.

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : POIRRIER Michelle.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIERE TECHNIQUE – AGENTS A TEMPS NON COMPLET.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en application des textes régissant les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment :

Le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **SUPPRIME** un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 31h00 par semaine à effet du 01^{er} septembre 2023 ;
- **CREE** un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 31h00 par semaine, suite à un avancement de grade à compter du 01^{er} septembre 2023 ;
- **FIXE** le tableau des effectifs comme suit :

AR Prefecture046-214601288-20230608-2023_69-DE
Reçu le 08/06/2023

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 21h30 / semaine	1
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 23h00 / semaine	1
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 28h00 / semaine	1
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 31h00 / semaine	1
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 28h15 / semaine	1
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 30h00 / semaine	1
	Adjoint Technique à 30h00 / semaine	1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

